

**Bruxelles, le 9 octobre 2025
(OR. en)**

12884/25

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0277 (NLE)**

**POLCOM 240
SERVICES 60
FDI 52
COLAC 148**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil "Commerce" institué par l'accord intérimaire sur le commerce entre l'Union européenne et la République du Chili, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du conseil "Commerce" et du règlement intérieur du comité "Commerce" - Adoption

1. Le 15 septembre 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de décision du Conseil visée en objet (doc. 12883/25 + ADD 1).
2. Le 9 octobre 2025, le Comité de la politique commerciale (Membres suppléants) a examiné et approuvé la proposition.
3. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité:
 - à adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12885/25 + ADD 1;

- à décider de faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne*, après adoption, la décision du conseil "Commerce" UE-Chili, dont le texte figure dans le document 12885/25 ADD 1; et
 - à noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil lui sera transmise.
-